

DROIT FISCAL DES AFFAIRES

Répondez à l'ensemble des cas pratiques ci-dessous, en prenant le soin de justifier soigneusement chaque étape de votre raisonnement.

Cas n° 1

Données

Holding S.A. est une holding mixte qui intervient dans la gestion de ses filiales opérationnelles abritant, chacune, une activité d'agence immobilière. Holding S.A. s'occupe en effet de la mise en relation des fichiers clients de ses différentes filiales : typiquement, une filiale gère ses clients preneurs et ses clients bailleurs sans avoir accès au fichier équivalent de ses sociétés sœurs. Or il se peut qu'un preneur répertorié sur le fichier d'une filiale soit intéressé par le bien appartenant à un bailleur répertorié sur le fichier d'une autre filiale. C'est ce travail de corrélation entre ces différents fichiers qui constitue l'activité principale de Holding S.A. A titre accessoire, elle perçoit des dividendes de ses filiales.

Holding S.A. a par ailleurs acquis, au premier semestre 2004, une nouvelle agence immobilière à Lyon, la S.A.R.L. ImmoGrandLyon (l' « Acquisition »), et a payé, début 2005, 10.000 euros HT d'honoraires d'avocats.

De plus, en 2005, Holding S.A. a réalisé diverses acquisitions d'immobilisations :

- a. un ordinateur Compaq de type TFT5005m, acheté 3.000 euros HT, TVA facturée de 588 euros. Cet ordinateur sera utilisé pour la gestion des fichiers clients.
- b. un ordinateur portable HP pour le service comptable, prix d'achat 5.000 euros HT (TVA correspondante 980 euros). Ce matériel sera utilisé, par le service comptable pour 20 % de son temps, à la gestion des actions dans les filiales.
- c. un photocopieur pour le service comptable acheté 20.000 euros HT (TVA de 3.920 euros). Une étude statistique répétée sur plusieurs années sur le poste photocopies conduit à la répartition suivante : activité opérationnelle 75 %, et activité financière 25 %.

Holding S.A. envisage enfin de céder, à la fin de l'année 2006, sa participation dans ImmoGrandLyon S.A.R.L. (la « Cession »), dont la valeur a augmenté significativement en raison du « boom immobilier » du marché lyonnais.

Questions

1. L'activité de Holding S.A. est-elle imposable à la TVA ?
2. La TVA comprise dans le coût des dépenses exposées pour l'Acquisition est-elle déductible ?
3. Déterminez le montant de la TVA déductible lors de l'acquisition des ordinateurs.
4. Quelles sont les autres solutions pour calculer la TVA déductible sur l'acquisition des ordinateurs ?
5. Quelles sont les incidences fiscales de la Cession projetée ? Plus généralement, que conseilleriez-vous à Holding S.A. pour optimiser cette Cession ?

* * * * *

Cas n° 2

Données

Pierre et Marie Dupont possèdent divers biens mobiliers et immobiliers d'une valeur supérieure à 732.000 euros : leur patrimoine se décompose en effet comme suit :

- a. Pierre Dupont possède un premier immeuble à Lyon 7^{ème}, dont les trois quarts sont loués à une société anonyme dont il possède 70 % des actions et dont il est le président du conseil d'administration (valeur vénale de l'immeuble au 1^{er} janvier 2005 : 2.000.000 euros). Il occupe le quart restant avec son épouse.
- b. Pierre détient par ailleurs $\frac{1}{4}$ d'une société civile immobilière (SCI) qui donne en location un second immeuble d'une valeur de 400.000 euros à une SNC dont il est le gérant majoritaire en détenant 51 % des parts sociales.
- c. Marie Dupont possède un studio hérité d'une grande tante et situé à Bruxelles pour 50.000 euros.

Questions

- 1° Pierre et Marie Dupont vous consultent pour savoir s'ils auraient du souscrire une déclaration d'ISF au 15 juin 2005. Si oui, à quelles sanctions s'exposent-ils pour n'avoir pas souscrit une telle déclaration ?
- 2° Supposez, qu'en raison d'une succession importante de 1.370.000 euros, la valeur nette du patrimoine imposable des époux Dupont, au 1^{er} janvier 2005, s'élève finalement à 2.270.000 euros. Calculez le montant d'ISF à payer à l'aide du barème ci-après.

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Tarif applicable (en pourcentage)
N'excédant pas 732.000 euros	0
Comprise entre 732.000 euros et 1.180.000 euros	0,55
Comprise entre 1.180.000 euros et 2.339.000 euros	0,75
Comprise entre 2.339.000 euros et 3.661.000 euros	1
Comprise entre 3.661.000 euros et 7.017.000 euros	1,3
Comprise entre 7.017.000 euros et 15.255.000 euros	1,65
Supérieure à 15.225.000 euros	1,8

Cas n° 3

Données

Holding S.A. possède dans la S.A. Logimagic une participation de 60 %. Cette société lui a versé en 2004 et en 2005 des dividendes au titre de l'exercice 2004, à hauteur de 15.730 euros chaque année. Le comptable de l'entreprise a enregistré un produit financier pour 15.730 euros.

Questions

- 1° Quel régime conseilleriez-vous à Holding S.A. pour pouvoir bénéficier d'une déduction fiscale ?
- 2° Si ce régime est applicable à l'espèce, calculez le montant de la déduction fiscale en 2004 et en 2005.
- 3° Quel est alors le montant de la charge fiscale totale pour les exercices 2004 et 2005 au titre de ces distributions ?

Cas n° 4

Données

Un contribuable marié perçoit en 2005 des dividendes d'un montant de 10.000 euros. On supposera qu'il est imposé au taux théorique de 40 %.

Question

Calculez le montant des impôts à payer.